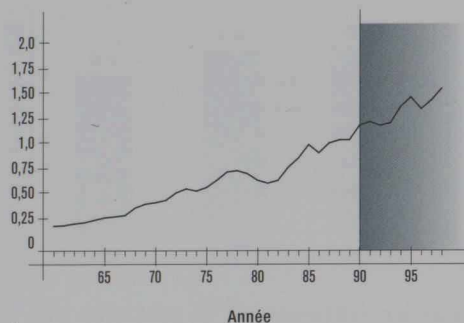


Figure 2 PASSEPORTS DÉLIVRÉS AU CANADA
(en millions)



→ → →	1998	1 531 080
	1996	1 328 224
	1994	1 350 587
	1992	1 162 755
	1990	1 167 112

CROISSANCE DU NOMBRE DE PASSEPORTS DÉLIVRÉS

Quand les gens constatent l'avènement d'une ère de prospérité économique, ils ont davantage tendance à voyager. Le nombre de passeports délivrés au Canada a augmenté constamment depuis le début des années 90. La forte croissance économique de la deuxième moitié de cette décennie, conjuguée à une baisse du chômage, a ravivé la confiance chez le consommateur canadien, qui se sent plus apte à se payer des voyages.

P.9

Selon le Conference Board du Canada, le voyageur canadien typique est âgé de 55 ans et son revenu disponible est supérieur à la moyenne. Trois Canadiens sur cinq possèdent au moins deux passeports durant leur vie.

Vers quelles destinations les Canadiens voyagent-ils? Soixante-quinze pour cent des voyageurs canadiens se rendent au moins une fois par an aux États-Unis et quarante pour cent s'y rendent plus d'une fois annuellement. Quarante-cinq pour cent des voyageurs se rendent dans des pays autres que les États-Unis.

Mais, peu importe l'âge, le revenu disponible ou la destination, nos requérants ont généralement cinq exigences. Premièrement, ils veulent un passeport qui est respecté dans tous les pays du monde. Deuxièmement, ce passeport doit être infalsifiable. Troisièmement, s'ils comprennent que la sécurité est notre souci premier, ils voudraient que les passeports soient délivrés dans une limite de temps raisonnable. Quatrièmement, ils veulent que le processus de demande soit moins compliqué. Enfin, cinquièmement, ils veulent un plus grand nombre de points de service et des heures d'ouverture qui leurs conviennent davantage.

Comment le voyageur canadien obtient-il un passeport?

Il y a 29 bureaux des passeports de part et d'autre du pays. Un requérant peut présenter sa demande de passeport à n'importe lequel de ces

comptoirs et passer le prendre cinq jours ouvrables plus tard. Dans certains cas, le passeport peut aussi être envoyé par la poste au requérant. Celui-ci peut également placer sa demande et recevoir son passeport exclusivement par voie postale. Dans ce dernier cas, le Bureau des passeports prend environ dix jours ouvrables pour traiter la demande.

Intégrité et sécurité : notre priorité absolue

L'intégrité des documents de voyage et la sécurité entourant le processus d'admissibilité sont vitales, tant pour le Bureau des passeports que pour les titulaires de documents canadiens. Notre engagement envers l'intégrité et la sécurité garantissent la fiabilité et le respect dont les documents de voyage canadiens font l'objet partout au monde, et le respect et la courtoisie à l'égard des citoyennes et citoyens canadiens qui voyagent à l'étranger.

Si l'intégrité et la sécurité sont cruciales lors du traitement d'une demande qui précède la délivrance d'un passeport, elles le sont également dans d'autres activités liées au Bureau des passeports telles que la conception et la fabrication du passeport. Le Bureau des passeports travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères du gouvernement canadien, des gouvernements à l'étranger, des autorités policières et des organismes internationaux sur les questions de sécurité